

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

Province de Québec
Municipalité de Kamouraska
Comté de Kamouraska

Le 10 août 2020

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Kamouraska, tenue à 20H00 à la salle de conférence du Centre communautaire, le lundi 10 août 2020, sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud. Cette séance se tiendra avec public selon l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 portant le numéro 2020-049 en présence de tous les membres du conseil (avec distanciation) étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la Santé publique.

Sont présents sur place :

Gilles A. Michaud, maire
Robert Lavoie
Viviane Métivier
Michel Dion
Denis Robillard

Absences : Hervé Voyer
Patrick Pelletier

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud.

Mychelle Lévesque agit à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Madame Cynthia Bernier, directrice générale adjointe est aussi présente à cette séance.

Cette séance ordinaire est ouverte à la population suite au décret # 2020-049 adopté le 4 juillet 2020 concernant la possibilité de donner accès au public pour les municipalités.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire remercie toutes les personnes présentes et ouvre la réunion.

Les membres du conseil ayant reçu un avis de convocation en date du 3 août 2020 transmis, de main à main, par Mychelle Lévesque, directrice générale, à tous les membres du conseil.

La secrétaire rappelle que cette séance extraordinaire doit porter uniquement sur :

- Résolution d'adjudication - soumissions pour l'émission de billets.
- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 967 000 \$ qui sera réalisé le 18 août 2020.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20.08.198 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Robert Lavoie
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que prévu sur l'avis de convocation.

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION - SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

20.08.199 RÉSOLUTION

Date d'ouverture :	10 août 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	18 août 2020
Montant :	967 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Kamouraska a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 août 2020, au montant de 967 000 \$;

ATTENDU QU'À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

40 400 \$	1,34000 %	2021
41 100 \$	1,34000 %	2022
41 900 \$	1,34000 %	2023
42 700 \$	1,34000 %	2024
800 900 \$	1,34000 %	2025

Prix : 100,0000 %

Coût réel : 1,34000 %

2 - CAISSE DESJARDINS CENTRE-EST-DU-KAMOURASKA

40 400 \$	1,53000 %	2021
41 100 \$	1,53000 %	2022
41 900 \$	1,53000 %	2023
42 700 \$	1,53000 %	2024
800 900 \$	1,53000 %	2025

Prix : 100,0000 %

Coût réel : 1,53000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

40 400 \$	1,00000 %	2021
41 100 \$	1,10000 %	2022
41 900 \$	1,20000 %	2023
42 700 \$	1,30000 %	2024
800 900 \$	1,40000 %	2025

Prix : 98,61100 %

Coût réel : 1,69836 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion

APPUYÉ PAR Robert Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

QUE la Municipalité de Kamouraska accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 18 août 2020 au montant de 967 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2019-01. Ces billets sont émis au prix de 100 000.00 \$ pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à la séance extraordinaire du 10 août 2020.

Vraie copie certifiée, ce 10 août 2020

(NOM ET TITRE)

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN
EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 967 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 18 AOÛT 2020**

20.08.200 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Kamouraska souhaite emprunter, par billets, pour un montant total de 967 000 \$ qui sera réalisé le 18 août 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2019-01	967 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2019-01, la Municipalité de Kamouraska souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

IL EST PROPOSÉ PAR Robert Lavoie

APPUYÉ PAR Denis Robillard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 août 2020 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 février et le 18 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	40 400. \$	
2022.	41 100. \$	
2023.	41 900. \$	
2024.	42 700. \$	
2025.	43 500. \$	(à payer en 2025)
2025.	757 400. \$	(à renouveler)

5. **QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2019-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 août 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020.

Vraie copie certifiée, ce 10 août 2020

(NOM ET TITRE)

FERMETURE DE LA SÉANCE

20.08.201 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Denis Robillard
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance extraordinaire soit close. Il était 20H25.

Gilles A. Michaud, maire

Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

NOTE :

« Je, Gilles A. Michaud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Gilles A. Michaud, maire